

Banque Alimentaire de Guadeloupe en 2013

Enquête auprès des personnes accueillies par les organismes partenaires



En 2010, 316 tonnes de produits alimentaires ont été distribuées par la Banque Alimentaire de Guadeloupe (BAG), soit 505 600 repas. Comparée à 2009, la distribution a augmenté de 26 %. Face à l'évolution de son activité entre 2009 et 2010 et du nombre de familles bénéficiaires (+ 48 %), la BAG a sollicité l'Observatoire Régional de santé de Guadeloupe (ORSaG) pour conduire une étude sur les bénéficiaires de l'aide alimentaire en 2011. Elle souhaitait reproduire en Guadeloupe l'Enquête nationale réalisée en 2008.

Objectifs : Connaître la situation des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire et comprendre leurs besoins.

Population et Méthode

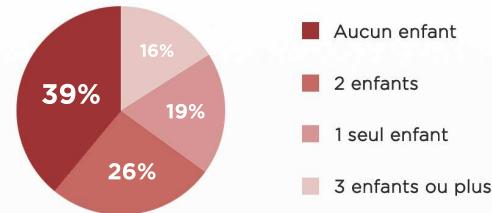
- Etude épidémiologique transversale ponctuelle
- Population d'étude : bénéficiaires de l'aide alimentaire
- Période d'enquête : décembre 2012 à avril 2013
- Outils de recueil : questionnaires administrés en face à face ou par téléphone

Résultats

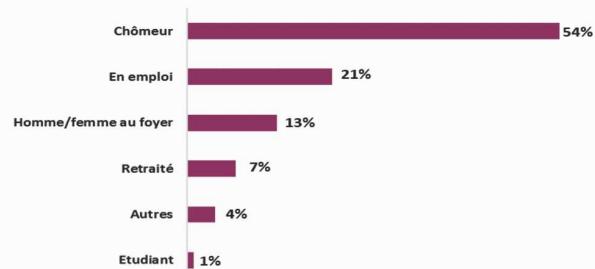
Caractéristiques sociodémographiques des 590 bénéficiaires enquêtés en 2013

Sexe	Hommes	22%
	Femmes	78%
 Âge	Moins de 25 ans	7%
	25 à 50 ans	73%
	51 à 69 ans	17%
	70 ans ou plus	2%
 Nationalité	Française	81%
	Haïtienne	16%
	Dominicaine	2%
	Dominiquaise	1%
 Situation matrimoniale	Célibataire	69%
	Marié(e), pacsé(e)	18%
	Divorcé(e)	8%
	Veuf(ve), séparé(e)	4%
 Type d'hébergement	Logement fixe	92%
	Hébergé(e) par un tiers	7%
	Sans domicile fixe	1%

Bénéficiaires ayant un logement fixe selon le nombre d'enfants (n=540)



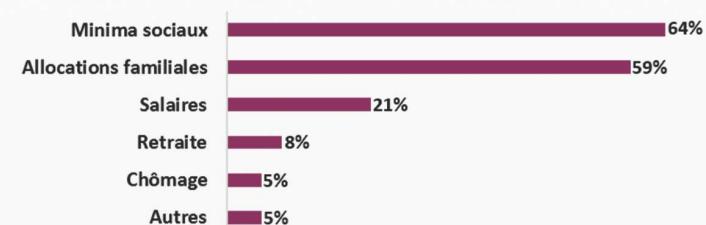
Activité des bénéficiaires en 2013 (n=590)



Recours à l'aide alimentaire des bénéficiaires (n=590)

Durée de recours à l'aide alimentaire	Répartition
Moins de 3 mois	44%
3 à 12 mois	40%
12 à 24 mois	9%
2 ans à 5 ans	6%
Plus de 5 ans	1%

Principales ressources financières des bénéficiaires (n=590)



A RETENIR

- Une majorité de femmes et de parents isolés
- Situation professionnelle précaire
- Ressources du foyer fragiles relevant des minima sociaux et n'excédant pas 1 000 €
- Recours à l'aide depuis moins de 12 mois pour la majorité des bénéficiaires

